

Kédange-sur-Canner**Des élections et trois chantiers importants au menu des élus**

Enfin, le péricolaire (ici en construction) n'ouvrira qu'en 2024... Il s'agit d'une annonce du maire, Jean Kieffer. Photo RL

Le dernier conseil municipal de Kédange-sur-Canner a débuté par l'élection des délégués municipaux en vue des sénatoriales. Ensuite, les cas de trois chantiers importants (enfouissement des réseaux, cimetière et péricolaire) ont notamment été abordés.

La première partie du dernier conseil municipal de Kédange-sur-Canner fut consacrée à l'élection des trois délégués et de leurs trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs de la Moselle qui aura lieu le 24 septembre 2023. Ont été déclarés élus et ont accepté leur mandat : Jean Kieffer, Marie-Thérèse Frey, Marc Weitten, Christian Klein, Chantal Auburtin et Franck Corplet. Après la clôture de cette séance, une nouvelle séance ordinaire a été ouverte.

Pas moins de douze points figuraient à l'ordre du jour, mais trois délibérations très importantes ont été prises. L'une con-

cerne l'enfouissement des réseaux au carrefour menant au nouveau lotissement de la forêt, la deuxième portant sur le cimetière forestier, et enfin, le service péricolaire.

Au niveau de l'enfouissement le maire Jean Kieffer a rappelé que ce chantier terminé représente un investissement de 61 892,95 € HT. Ces travaux ouvrent la voie au traitement futur de la rue du collège.

● **Règlement adopté pour l'extension du cimetière communal**

Au niveau du cimetière, le maire a rappelé qu'il s'agissait d'une extension du cimetière communal par la création d'un site cinéraire forestier. Le règlement, adopté par le conseil, sera ensuite traduit par un arrêté du maire, soumis au contrôle de légalité. Parmi les points validés, on retiendra que le site cinéraire ne pourra accueillir que les cendres de personnes décédées, le respect de la neutralité qui proscriit tous signes d'appartenance religieuse, les dimen-

sions des urnes, le prix de la concession fixée à 1 500 € avec la fourniture par la commune d'une plaque de couverture de la sépulture accueillant l'urne. Jean Kieffer a précisé que toutes les personnes ayant déposé une intention d'inhumation dans le site seront averties et invitées à confirmer l'acquisition d'une concession.

● **Livraison du péricolaire début 2024**

À l'occasion de l'approbation du règlement et de la tarification du service péricolaire corrigée pour tenir compte de l'inflation (pour l'année scolaire 2023/2024), le maire a indiqué que les dossiers sont mis en ligne sur le site de la mairie. Il a précisé que le nouveau bâtiment, en cours de réalisation, sera livré au début de l'année 2024. Par conséquent, à la prochaine rentrée scolaire, le service péricolaire fonctionnera sur la base de l'organisation actuelle à l'école maternelle pour la garderie, et à la maison des associations pour la cantine.